Santé Québec Montérégie-Ouest

NOTE

DESTINATAIRES :	À tous les gestionnaires cliniques, l'ensemble du personnel clinique, médecins, sages-femmes, IPS, personnel infirmier, professionnels de la santé et pharmaciens.
EXPÉDITEUR :	Marie-Soleil Lafranchise, Conseillère cadre spécialisée en soins infirmiers – volet sécurité médicamenteuse, DSI Le département de pharmacie
DATE :	Le 03 novembre 2026
OBJET :	**Déploiement des outils cliniques en lien avec Prévenir la thromboembolie veineuse (TEV)**

Dans le cadre de l'amélioration continue de la qualité et de la sécurité des soins et des services, Santé Québec Montérégie-Ouest a procédé à la rédaction de document d'encadrement relatif à la prévention de la thromboembolie veineuse.

Le document suivant a été créé et est maintenant disponible sur l'intranet de Santé Québec Montérégie-Ouest :

- **La procédure clinique :** PRO-10443 Prévention de la thromboembolie veineuse (TEV)

Ce document encadre les pratiques visant à repérer les facteurs de risque de thromboembolie veineuse (TEV), à réaliser les évaluations et les interventions préventives appropriées, à reconnaître les signes et symptômes associés à une TEV et à appliquer la conduite à tenir requise. Il précise également les modalités de déclaration des TEV nosocomiales à titre d'incidents ou d'accidents survenus lors de la prestation de soins et de services.

Les directions seront invitées à rédiger une annexe détachable pour chacun des secteurs accueillant une clientèle considérée comme étant plus à risque de TEV, afin de préciser les modalités d'application de la procédure propres à chaque secteur.

Le déploiement s'effectuera de façon graduelle dans chaque direction concernée à l'aide des représentants des comités clientèles opérationnelles gestion des médicaments. Pour toute question nous vous invitons à vous référer à cette personne dans votre direction.

MSL/pharmacie